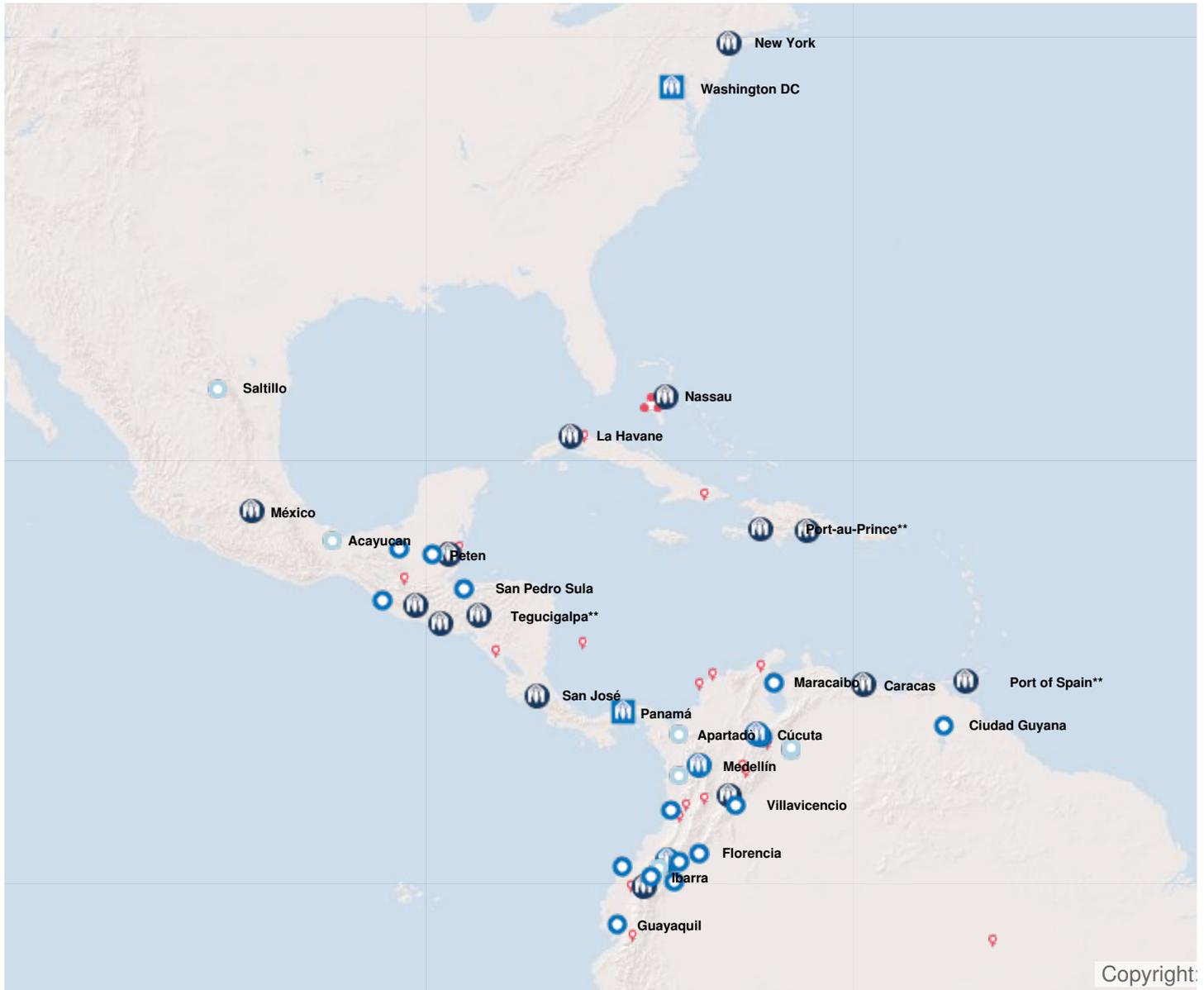


## Opération: États-Unis d'Amérique – Bureau régional



## Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 4% EN 2015

2015

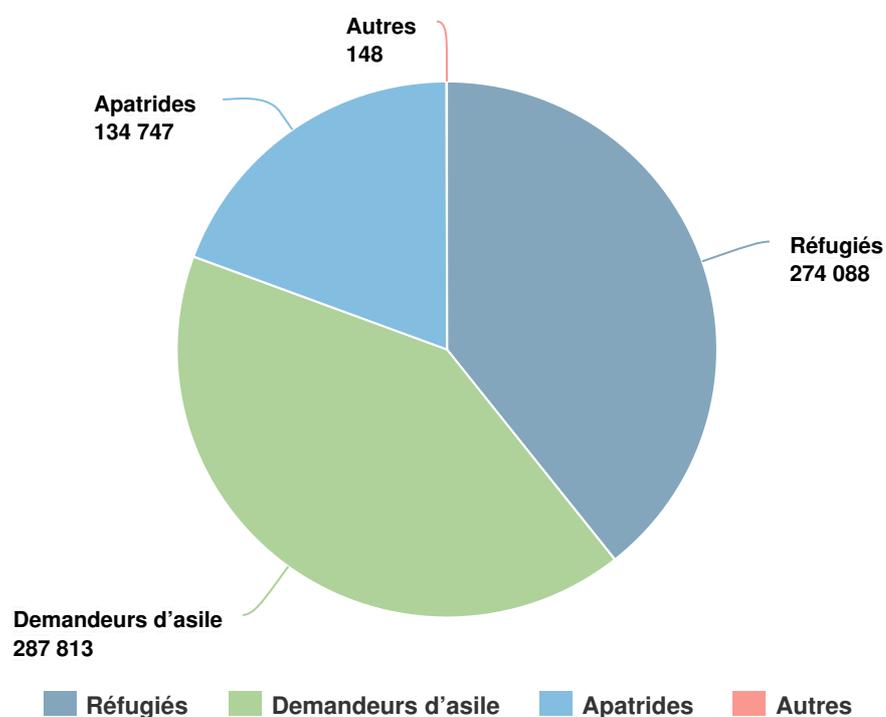
696,796

2014

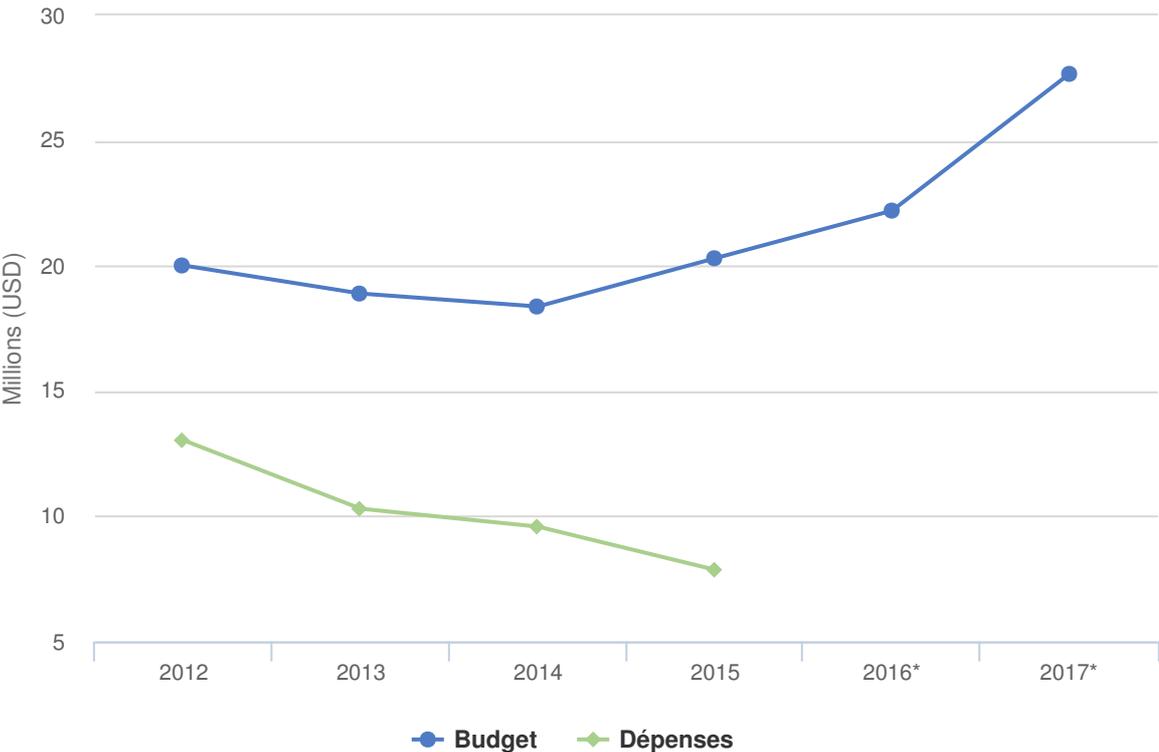
667,000

2013

559,875



# Budgets et Dépenses - États-Unis d'Amérique – Bureau régional



## Chiffres clés pour 2017

- 85% des places de réinstallation seront alloués à des cas présentés par le HCR
- 75% des procédures de détermination du statut de réfugié respecteront les normes minimales de procédure préconisées par le HCR
- 16% des apatrides se verront accorder une nationalité ou confirmer leur nationalité

## Environnement de travail

Le HCR continuera de préconiser des mesures pour renforcer les systèmes de protection aux États-Unis d'Amérique et dans les États et territoires des Caraïbes, notamment en réduisant le recours à la détention et à des procédures de renvoi accélérées, et en corrigeant les lacunes législatives. Une collaboration concrète avec les gouvernements et les partenaires sera capitale en 2017 pour lutter contre la xénophobie, renforcer l'accès à la protection et veiller à ce que la sous-région soit réceptive aux besoins des réfugiés dans le monde. De plus, en République dominicaine, le HCR poursuivra son travail avec les autorités pour accélérer la délivrance de documents d'identité et d'état civil aux personnes qui peuvent y prétendre en vertu de la législation en vigueur.

## Principales priorités

En 2017, le HCR s'attachera à :

- maintenir des relations efficaces avec les donateurs et collaborer avec tous les autres acteurs concernés par la protection des réfugiés dans le monde ;
  - travailler avec la société civile et les médias pour sensibiliser les communautés à la situation des réfugiés ;
  - surveiller et soutenir la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de sélection qui seront utilisés dans le contexte des mouvements mixtes, tout en élaborant des procédures normalisées pour garantir un accès sûr et légal des demandeurs d'asile au territoire. C'est une priorité aux États-Unis d'Amérique et dans certains États des Caraïbes ;
  - rechercher des solutions en matière de nationalité pour les personnes nées en République dominicaine qui n'ont pas reçu de nationalité au titre du cadre juridique existant, tout en poursuivant l'enregistrement des apatrides en République dominicaine et en Haïti ; et
  - accomplir des progrès vers l'élimination de l'apatridie aux États-Unis d'Amérique en prônant des solutions législatives, en sensibilisant au problème et en réalisant des procédures de détermination de l'apatridie ou en intervenant officiellement dans des cas choisis.
-